

La loi de finances

Vendredi 21 janvier 2022
de 9h15 à 17h30

eurojuris.fr

Animé par :

Jean-Pierre CASIMIR

Professeur à la Faculté de droit
de Bourgogne

Avec la participation de :

Michel VITROLLES

Responsable de la Commission
Entreprise et fiscalité
Avocat à Saint-Etienne
Cabinet BVFD

Horaires :

9h15 / 12h45 – 14h/17h30
Soit 7 heures de formation

Lieu :

Siège d'Eurojuris FRANCE
45 quai des Grands Augustins
75006 PARIS

Spécialités / compétences :

Droit fiscal

Public visé – Pré-requis

Avocats, juristes, huissiers, experts-
comptables, notaires
Nos formations sont ouvertes à
tous les professionnels du droit en
exercice

Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX

EUROJURIS FRANCE
45 Quai des Grands Augustins
75006 PARIS
Tél : 01 46 33 07 19
Fax : 01 46 33 98 23
formation@eurojuris.fr

Prise en charge :

Eurojuris France est organisme de
formation certifié QUALIOP1. Cette
formation peut donc être prise en charge
par les organismes financeurs. Numéro
de déclaration d'existence
d'EUROJURIS France : 11 75 375 0575

Validité du programme du 1er octobre 2021 au
31 janvier 2022 – Version 1

Programme du séminaire

Objectifs : ce séminaire a pour objectifs de permettre aux participants
d'appréhender la loi de finances pour 2022.

Programme pédagogique de la journée :

Fiscalité des particuliers

Impôts sur les bénéfices des entreprises

TVA

Fiscalité locale des particuliers

La loi de finances

Vendredi 21 janvier 2022
de 9h15 à 17h30

eurojuris.fr

Animé par :

Jean-Pierre CASIMIR

Professeur à la Faculté de droit
de Bourgogne

Avec la participation de :

Michel VITROLLES

Responsable de la Commission
Entreprise et fiscalité
Avocat à Saint-Etienne
Cabinet BVFD

Horaires :

9h15 / 12h45 – 14h/17h30
Soit 7 heures de formation

Lieu :

Siège d'Eurojuris FRANCE
45 quai des Grands Augustins
75006 PARIS

Spécialités / compétences :

Droit fiscal

Public visé – Pré-requis

Avocats, juristes, huissiers, experts-comptables, notaires
Nos formations sont ouvertes à tous les professionnels du droit en exercice

Renseignements :

Virginie MEREGETTI-FILLIEUX

EUROJURIS FRANCE
45 Quai des Grands Augustins
75006 PARIS
Tél : 01 46 33 07 19
Fax : 01 46 33 98 23
formation@eurojuris.fr

Prise en charge :

Eurojuris France est organisme de formation certifié QUALIOP. Cette formation peut donc être prise en charge par les organismes financeurs. Numéro de déclaration d'existence d'EUROJURIS France : 11 75 375 0575

Validité du programme du 1er octobre 2021 au 31 janvier 2022 – Version 1

Déroulé horaire de la journée :

- 9h-9h15 : Accueil des participants (café d'accueil)
- 9h15-9h30 : Introduction
- 9h30-11h : Fiscalité des particuliers
- 11h-11h10 : Pause-café
- 11h10-12h45 : Impôts sur les bénéficiaires des entreprises
- 12h45-13h45 : pause déjeuner (déjeuner inclus)
- 13h45-14h : Echanges avec les participants
- 14h-17h15 : TVA et fiscalité locale des particuliers
- 17h15-17h30 : Echanges entre l'intervenant et les participants afin de valider les acquis des participants et de répondre aux questions

Méthode de formation utilisée :

Toutes nos formations utilisent des méthodes de formation démonstratives, avec des temps d'échanges entre l'intervenant et les participants.

Référent Handicap :

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez suivre l'une de nos formations ? Vous pouvez contacter Virginie Mereghetti-Fillieux, Référent Handicap, par téléphone au 01 46 33 07 19 ou par mail à formation@eurojuris.fr afin que nous puissions échanger sur des solutions adaptées à votre situation.

Vous souhaitez suivre cette formation en visioconférence ?

Nous proposons le suivi en visioconférence pour la majorité de nos formations. Nous utilisons comme système de visioconférence Zoom, qui permet au stagiaire de suivre la formation en direct, et de poser les questions qu'il souhaite soit en activant son micro, soit via un système de chat intégré à Zoom.

Il est demandé à tous les participants souhaitant suivre une formation en visioconférence de disposer d'une bonne connexion internet (préférez le filaire au wifi) ainsi que d'une webcam.

Inscription

- Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre en présentiel : 348 € TTC, soit 290€ H.T.
- Je souhaite participer au séminaire au tarif Non – Membre en présentiel : 720€ TTC, soit 600 € H.T.
- Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre en visioconférence : 480€ TTC, soit 400€ H.T.
- Je souhaite participer au séminaire au tarif Non – Membre en visioconférence : 852€ TTC, soit 710€ H.T.
- Je ne peux pas assister au séminaire EUROJURIS mais souhaite en recevoir la documentation (textes, jurisprudences ...) au prix de 50€ HT (60€ TTC) l'unité.

Nom : Prénom :

Cabinet - Société: Profession :

Modalités d'inscription / d'annulation :

Merci de renvoyer ce bulletin d'inscription par mail à formation@eurojuris.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Eurojuris France – 45 Quai des Grands Augustins – 75006 Paris. Vous pouvez également vous inscrire directement en ligne sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.eurojuris.fr/formations.htm>. Aucune place ne sera réservée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS France, ou à effectuer par virement. Seules les demandes de remboursement confirmées par écrit et reçues jusqu'à 2 jours avant le séminaire pour les membres d'Eurojuris et 7 jours avant pour les non membres d'Eurojuris sont acceptées.